

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 49 (1923)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions ne lui laissèrent que rarement le loisir de s'échapper. Mais son grand désir l'attirait là-haut pour y vivre quelques-unes de ces heures bienfaisantes dont le souvenir autant que le réconfort vous suivent si longtemps au retour. A la fin de l'année dernière, les circonstances étaient venues au-devant de son rêve et c'est avec une joie et un entrain que ceux-là seuls connaissent qui savent le bonheur qu'on peut trouver près des hauts sommets, qu'il partit pour une course de skis avec son frère aîné. Des cartes qu'il écrivit à ses enfants la veille de l'accident le montrent plein d'enthousiasme et tous se réjouissaient de l'entendre, au retour, parler de ses belles et longues randonnées et dire la joie qu'il avait eue. Mais il ne devait pas revenir. La montagne vers laquelle il était allé si confiant le guettait et devait à toujours l'enlever aux siens et à ses amis.

Ceux qui l'ont connu et qui ont vécu dans son intimité savent combien, pour sa femme et ses enfants, sa perte est douloureuse. Homme de cœur et de devoir il était tout pour les siens. Notre sympathie respectueuse et profonde les entoure. Puisse-t-elle adoucir quelque peu leur chagrin.

R. D.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire Suisse de la Construction. — Annuaire technique.

La maison Rudolf Mosse à Zurich vient de publier, avec la collaboration de la *Société suisse des ingénieurs et des architectes* l'onzième édition de l'*Annuaire suisse de la construction* (édité ci-devant par Edm. Sandoz, à Neuchâtel). Cet ouvrage comprend toutes les branches de la construction, du génie civil, de l'industrie des machines et de l'électrotechnique et porte, en rapport à son contenu augmenté, le sous-titre « Annuaire technique ».

La première partie du livre contient les adresses des services techniques, des autorités fédérales, cantonales, communales, une liste des membres de la S. I. A., un Registre des localités et en outre 40000 adresses (avec les numéros des téléphones), classées par ordre alphabétique d'après les cantons, les localités et les branches. Un complément très utile de ces adresses est donné par les indications sur les principaux travaux exécutés, les fournitures importantes, les spécialités, etc.; ces indications donnent une idée de la productivité et du genre d'activité des maisons en question. Il est à souhaiter que cette innovation soit encore plus développée dans les prochaines éditions.

La deuxième partie, rédigée dans les trois langues nationales, comprend le *Registre des branches*, où sont répétées toutes les adresses contenues dans la première partie, classées cette fois d'après les différentes branches. Sous la rubrique « Entrepreneurs de construction » (Baugeschäfte) on trouvera par exemple, toutes les maisons de la Suisse appartenant à cette catégorie. De la même manière sont groupées les autres branches de la construction, de l'industrie des machines et de l'électrotechnique.

La troisième partie comprend la liste des spécialités portant plus de 2000 articles et facilite la recherche des fournisseurs.

Der schweizerische Maschinenbau, bearbeitet von zirka 40 Firmen der schweizerischen Maschinenindustrie. Zusammenge stellt von M. Hottinger, ingénieur, Zurich. — Heft III. — Druck von Huber & Co, in Frauenfeld. — Fr. 10.—.

C'est le troisième volume (140 pages) d'une publication dont nous avons loué les mérites à deux reprises¹. Ce troisième

¹ Voir *Bulletin technique*, 1921, page 71.

cahier qui ne le cède en rien aux deux premiers est consacré : 1° aux ascenseurs, 2° aux grues, 3° aux installations de transports (chemins de fer à voie étroite, tracteurs, élévateurs), 4° aux excavateurs et dragues, 5° aux funiculaires, 6° à la construction des bateaux, 7° à la construction des wagons, 8° à la construction des ponts et charpentes métalliques, 9° aux machines pour filatures, 10° au tissage mécanique, 11° à la fabrication du papier, 12° à la meunerie, 13° aux machines pour l'utilisation des fruits, 14° à la boulangerie mécanique, 15° à la fabrication du ciment Portland, 16° aux machines pour la confection du ballast, du béton, pour l'entretien et le revêtement des chaussées.

Manuel du mineur, par J. Denis, Ingénieur civil des Mines. — 1 vol. in-18 de 384 pages, avec 195 figures, cartonné. Prix : 12 fr. *Bibliothèque professionnelle*, publiée sous la Direction de M. René Dhommée, Inspecteur général adjoint de l'Enseignement technique. — Librairie J-B. Baillière et fils, rue Hautefeuille, Paris.

Table des matières :

Chapitre I. *Notions géologiques sur le terrain houiller* : Principales roches du terrain houiller. Couches de houille. — Chapitre II. *Abatage* : Abatage à la main. Abatage aux explosifs. Abatage mécanique. Disposition des chantiers d'abatage. — Chapitre III. *Boisage et soutènement* : Travail des bois. Méthodes de boisage. Méthodes diverses de soutènement. — Chapitre IV. *Remblayage* : Remblayage à la main. Remblayage hydraulique. — Chapitre V. *Transports* : Transports souterrains. Transport au chantier. Roulage dans les plans inclinés. Roulage dans les galeries principales. Transport dans les puits ou extraction. — Chapitre VI. *Aérage, grisou et poussières* : Généralités sur l'aérage. Grisou. Organisation de l'aérage. Pousières de houille. Eclairage des travaux souterrains. — Chapitre VII. *Epuisement* : Aménagement des eaux. Epuisement des eaux. — Chapitre VIII. *Fonçage des puits* : Exécution du fonçage. Soutènement provisoire. Soutènement définitif. Fonçage en terrains très aquifères. — Chapitre IX. *Accidents et sauvetages* : Eboulements. Explosions. Feux. Inondations. Coups d'eau. Premiers soins à donner aux blessés. — *Lectures des plans de mines* : Réglage et emploi de l'indicateur de grisou Chesneau. Observation des auréoles. Recommandations pour les tournées dans les travaux.

Cartes postales d'enseignement de la Hanomag. La grande fabrique de locomotives de Hanovre a publié quatre séries de cartes postales dites d'enseignement qui représentent clairement : la 1^{re} série (4 cartes, prix : 20 cts.), les distributions Allan, Jay, Stephenson et Heusinger ; la 2^e série (12 cartes, prix : 60 cts.), les opérations de moulage et d'usinage d'un cylindre ; la 3^e série (9 cartes, prix : 45 cts.), le forgeage, le traçage et l'usinage d'une bielle ; la 4^e série (17 cartes, prix : 85 cts.), le traçage et le cintrage des tôles de chaudières, le perçage des trous d'assemblage, le rivetage hydraulique, l'emboutissage à la presse de 500 tonnes, les différentes opérations pour l'assemblage des parties de la chaudière. — La reproduction est faite en phototypie très soignée et les légendes sont en français et même en français correct. On peut se procurer ces cartes dans toutes les librairies.

CARNET DES CONCOURS

Concours en vue de la construction d'un édifice destiné au Bureau International du Travail, à Genève.

Voici un extrait du programme de ce concours dont nous avons annoncé l'ouverture dans notre dernier numéro :

Le concours est ouvert à tous les architectes de nationalité suisse établis en Suisse et aux architectes étrangers établis en Suisse depuis dix ans au moins.

Les projets seront remis au nom du Bureau international

du Travail avant le 19 mai 1923, à 18 heures, à l'adresse qui sera indiquée à tous les concurrents en temps utile.

Le jury chargé de l'examen et du classement des projets présentés est composé de :

MM. ARTHUR FONTAINE (Président du Conseil d'administration du Bureau International du Travail) ;
 USTERI, ancien Conseiller aux Etats (représentant du Conseil fédéral) ;
 H.-B. BUTLER (Directeur-adjoint du Bureau International du Travail) ;
 Maurice BRINCOURT (Société Centrale des Architectes, Paris) ;
 A. GUYONNET (Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes) ;
 P. PIACENTINI (Associazione Nazionale degli Ingegneri ed Architetti Italiani) ;
 E.-P. WARREN (Royal Institute of British Architects) ;
 Suppléant : M. Maurice TURRETTINI (Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes).

Les membres du jury ont approuvé le présent programme. Une somme de 20 000 francs est mise à la disposition du jury pour être répartie à son gré entre les meilleurs projets, le nombre des prix attribués ne pouvant cependant dépasser cinq.

Après un premier examen éliminatoire du jury, la Direction du Bureau International du Travail sera chargée de faire rapport à celui-ci sur la convenance des dispositions proposées pour les besoins de l'administration.

Conformément au règlement édicté le 1^{er} novembre 1908 par la Société suisse des ingénieurs et des architectes, qui fera règle pour le jugement, aucun concurrent ne pourra obtenir plus d'une prime.

Tous les projets primés deviendront propriété du Bureau International du Travail qui en disposera comme il l'entendra pour le but proposé.

Le jury sera invité à émettre son opinion, après jugement, sur l'élaboration des plans définitifs et l'exécution des travaux, mais le Bureau International du Travail se réserve la plus entière et complète liberté à cet égard.

Au cas cependant où le travail ne serait pas confié à l'auteur du projet classé en première ligne et recommandé pour l'exécution, celui-ci aurait droit à une prime supplémentaire de 2000 francs.

Durant les quinze premiers jours après l'ouverture du concours, soit jusqu'au 3 mars 1923, les concurrents pourront demander, *par écrit seulement*, à la Direction du Bureau International du Travail, les renseignements qu'ils jugeraient nécessaires ; aucune réponse directe ne leur sera adressée, mais après cette date, tous les concurrents recevront un complément au programme contenant le résumé des questions posées et la réponse de la Direction.

Toutes les demandes et toute autre correspondance relative au concours devront être adressées à M. F.-I. LLOYD, Chef du Service Intérieur du Bureau International du Travail à Genève, qui sera secrétaire du jury et aussi du Comité de construction nommé par le Conseil d'administration du Bureau International du Travail.

Le coût total du ou des bâtiments, y compris la bibliothèque, entièrement terminés mais sans mobilier, ne devra pas dépasser 2 1/2 millions de francs suisses, en calculant au prix de 50 francs suisses par mètre cube. Les concurrents auront à indiquer sommairement quel est le mode de construction proposé pour rester dans les limites du prix du mètre cube ; celui-ci devra comprendre toutes les installations intérieures telles que chauffage, électricité, service d'eau chaude, ascenseurs, etc. Pour

le calcul du cube, les concurrents observeront les normes établies par la S. I. A. le 26 août 1911.

Cette condition est considérée comme essentielle et les projets dont le coût dépasserait le chiffre indiqué ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Le programme du concours est remis aux concurrents moyennant envoi préalable d'une somme de 20 francs qui sera remboursée à tous ceux d'entre eux qui auront fourni un projet complet ; les pièces suivantes y sont annexées :

- a) un plan du terrain à l'échelle de 5 mm. par mètre avec indication des courbes de niveau ;
- b) des photographies prises des points indiqués sur ledit plan.

Les plans seront pochés en noir et les façades dessinées au trait ou traitées très sobrement au lavis.

Chaque concurrent devra fournir :

- a) le plan de situation dessiné sur le plan même annexé au programme ; il portera simplement le périmètre du rez-de-chaussée avec l'indication des agrandissements éventuels ;
- b) les plans de tous les étages, sous-sols et combles compris, à l'échelle de 5 mm. par mètre ;
- c) trois façades, soit la façade sur le lac, la façade postérieure et une façade latérale, à l'échelle de 5 mm. par mètre ;
- d) les coupes nécessaires à l'intelligence du projet, à la même échelle ;
- e) un plan de l'étage principal de la bibliothèque, avec indication exacte de la disposition des casiers à livres, à l'échelle de 1 cm. par mètre ;
- f) un détail, géométral ou perspectif, et suffisamment important, d'une partie caractéristique du projet présenté. L'échelle choisie sera au maximum de 2 cm. par mètre et le cadre du dessin n'excèdera pas 70 cm de côté ;
- g) une perspective d'ensemble prise d'un point donné du plan, et dont le cadre n'excèdera pas 90 cm de côté dans sa plus grande dimension ;
- h) un devis au cube établi comme il est dit précédemment.

Concours pour l'aménagement de la place de l'Ours, à Lausanne.

Le jury du concours pour l'aménagement de la Place de l'Ours a décerné les récompenses suivantes :

1^{er} prix : fr. 800. au projet « Mops » de MM. Schnell et Thévenaz, architectes.

2^{me} prix ex-aequo, fr. 350, aux projets « La place » de M. Georges Mercier, architecte et « Couleurs lausannoises » de M. O. Oulevey, architecte.

S. T. S. Schweizer. Technische Stellenvermittlung
 Service Technique Suisse de placement
 Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
 Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon : Seinau 25.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Emplois vacants.

Sont répétés les numéros 31, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 43, 46 51, publiés dans le numéro du 17 février dernier. En outre :

1. Sont cherchés : *Techniciens* ayant une bonne pratique des machines à vapeur, compresseurs d'air et pompes centrifuges, par une fabrique en Belgique. Connaissance du français indispensable. 58
2. On cherche pour le Nord de la France, *jeune ingénieur civil*, de langue française pour béton armé. 59
3. Stahlwerk in Chile sucht einen *Giessereichef* (chef fondeur) zu *sofortigem* Eintritt. Hin- und Rückreise bezahlt. 60
4. On cherche pour l'Alsace 1-2 architectes, bons dessinateurs, ayant aptitudes pour travail artistique. 63